

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 62

Artikel: Celles qui travaillent : les femmes dans les professions libérales : (suite et fin)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'alimentation populaire. En regard des mesures prises par la Confédération, le canton et la municipalité, elle se fit l'interprète des mères de famille de la petite bourgeoisie, obligées de subvenir aux frais du ménage avec un revenu modeste, et sans avoir droit aux vivres à prix réduits. A son avis les autorités ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour venir en aide à la partie de la population qui se trouvait dans le besoin. Elle termina en posant les thèses suivantes : *Participation de maîtresses de maison appartenant à toutes les classes de la population aux décisions ayant trait à l'économie domestique; institution d'une Commission officielle composée de femmes maîtresses de maison, ménagères, etc.* Dans une résolution formulée par le secrétaire du parti radical, et qui fut votée à l'unanimité, l'assemblée se déclarait d'accord avec les thèses de M^{me} Merz et demandait au Conseil municipal de Berne de prendre en mains la création de cette commission.

Cette réunion avait eu lieu le 13 mai 1917; à la fin de ce même mois, une Commission comprenant neuf mères de famille — présentées par les Sociétés féminines de la ville — était nommée par la municipalité et M^{me} Merz appelée à la présidence. L'Association des femmes socialistes y comptait deux membres. Cette Commission ménagère est adjointe comme sous-commission à la Commission municipale des approvisionnements où sa présidente siège avec droit de vote.

Pendant les cinq mois de son existence, l'activité de ce nouveau groupement s'est exercée sur le terrain théorique autant que pratique. Il s'est livré à des études approfondies au sujet des cuisines centrales pour familles des classes moyennes, de l'alimentation des masses, etc., etc. Les travaux pratiques ont pris beaucoup de temps. Afin de constituer une réserve alimentaire pour l'hiver et d'utiliser l'abondante récolte de légumes et de fruits, on institua dans toutes les cuisines scolaires et dans d'autres locaux des cours accompagnés de démonstrations pour la conservation et le séchage des produits des vergers et jardins. Les maîtresses des écoles ménagères se mirent de façon très désintéressée à notre disposition pour cet enseignement qui a été fréquenté par un chiffre respectable de participantes. Il fallut même donner un des cours en français pour les femmes qui parlaient cette langue. Les feuilles volantes que la Commission avait rédigées — en tenant compte des habitudes de la population — furent de même rapidement enlevées.

La préparation des fruits et légumes pour les fours à sécher installés par la municipalité rentre également dans les attributions de la Commission. La quantité très considérable qui peut être séchée par jour donne de l'ouvrage à un nombreux personnel. Les Samaritaines s'étaient mises d'emblée à notre disposition; d'autres aides ne tardèrent pas à se joindre à elles, de sorte que des groupes d'environ soixante personnes ont travaillé à tour de rôle tous les soirs et souvent l'après-midi à ce *service civique volontaire*. Les classes supérieures des écoles et les éclairées lui ont aussi consacré une partie de leurs journées. La Commune de Berne est maintenant pourvue d'une ample réserve qui sera mise à contribution au printemps 1918.

Notre suggestion de recommander dans la presse l'usage de sabots aux enfants des écoles a rencontré un plein succès. Même les enfants de celles qu'on est convenu d'appeler « les bonnes familles », se sont maintenant rangés à cette coutume.

En ce moment, la Commission projette de créer un bureau d'informations qui servirait de centre à ses diverses activités : conseils et renseignements, démonstrations, conférences, enseignement ménager adapté aux conditions actuelles. Elle recueille, pour les examiner, les désirs que lui expriment les maîtresses

de maison et les transmet à la Commission des approvisionnements s'ils lui paraissent justifiés.

Tous ses efforts visent à arriver aux solutions les plus pratiques dans ce domaine qui est si essentiellement celui des femmes, tout en tenant compte du bien de la communauté. Pour cela, il est nécessaire d'exercer une certaine influence sur les autorités et les milieux dirigeants. Dans une des dernières séances du Conseil municipal, un conseiller a proposé d'introduire l'élément féminin dans la Commission nouvellement organisée qui s'occupe de la distribution du combustible, ceci en se basant sur les bonnes expériences faites dans le domaine des approvisionnements. Nous voyons dans cette proposition la preuve que l'action des femmes bernoises maîtresses de maison et ménagères n'a pas fait fausse route jusqu'ici!

Julie MERZ.

(Traduit par Mlle C. H.).

Celles qui travaillent

IV. Les Femmes dans les professions libérales

(Suite et fin) ¹

Après les professions de l'enseignement, ce sont celles relatives à l'hygiène et à la médecine où les femmes sont, de toutes les professions libérales, les plus nombreuses. Nous n'avons malheureusement pas ici de statistiques venant compléter pour celles qui travaillent dans les établissements publics celles du Bureau fédéral, mais l'examen de ces dernières nous fournira, pour le seul groupe des gardes-malades, infirmières libres, etc., d'intéressants renseignements.

Sur leur situation sociale: 6232 sont chefs ou propriétaires d'entreprises, et dans le nombre 24 dentistes, 73 médecins (ce chiffre-là a dû augmenter sensiblement depuis que la statistique a été établie), 662 gardes-malades, 39 pharmaciennes, et 5266 sages-femmes. Beaucoup moins là qu'ailleurs on ne trouve de ces malheureux « membres de la famille du chef » dont la situation professionnelle et les salaires nous inspirent toujours de fortes inquiétudes, et, dans ce cas, c'est fort heureux pour les patients! Les femmes travaillant comme employées dans ces professions ne sont qu'au nombre de 3130, ce qui démontre combien petites sont, selon le langage de la statistique fédérale « les entreprises » de ce genre, celles-ci étant surtout « exploitées » par leurs propriétaires elles-mêmes. En effet, 92 % dépendent d'une seule personne, qui, dans 8149 cas est un homme et dans 4336 une femme.

Ce qu'est la situation des gardes-malades en général le grand public l'ignore trop souvent. On se souvient peut-être d'une étude sur ce sujet parue jadis dans le *Mouvement Féministe*, et dans laquelle une garde-malade zurichoise, sœur Emma Freudweiler, exposait très sobrement et avec de nombreux exemples à l'appui, les abus dont cette profession est l'objet.

Que ne réclame-t-on pas de la garde-malade? écrivait-elle. A côté du service proprement dit au chevet des malades, elle doit nettoyer, récurer, frotter les planchers, allumer les poêles, entretenir les laboratoires, faire la cuisine, laver la vaisselle, compier le linge sale, et le transporter dans de lourdes corbeilles, chercher les cercueils à la cave, faire le service de la table des médecins, veiller des hommes en délire, tenir les comptes, écrire des lettres d'affaires, enseigner les travaux manuels, parler les langues étrangères, diriger le ménage, photographier, faire des préparations microscopiques, cultiver le jardin potager, laver les fenêtres, frotter les cuivres, faire les graphiques des malades, élever des cobayes, etc., etc. ²

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1917.

² *Mouvement Féministe* du 10 avril 1913 (n° 6).

Du nombre varié à l'extrême de ces occupations, qui font simultanément de la garde-malade une femme de ménage, une cuisinière, une maîtresse de maison, une caissière-comptable, une jardinière et une assistante de laboratoire, résulte tout naturellement une conséquence désastreuse : un surmenage à l'état chronique. « Le nombre des heures de travail d'une infirmière, écrivait encore sœur Freudweiler, varie au bas mot, entre 11 et 13 par jour. Elle commence son ouvrage à 5 ou 6 heures du matin pour le terminer à 8 ou 9 heures du soir, sauf cas d'opération ou maladie grave, où la journée compte alors facilement 18 à 19 heures de travail. » Cela presque sans interruption pendant la journée, avec des nuits constamment troublées par la sonnette des malades, et de rares après-midis de sortie, dont la durée — et parfois, et si incroyable que cela paraisse, l'emploi! — sont strictement réglementés. Ces affirmations sont corroborées par celles qui résultent de l'enquête faite par l'Alliance de Sociétés féminines suisses,¹ à la suite justement du mouvement d'opinion suscité par les conférences et les articles de sœur Freudweiler. D'après les réponses faites au questionnaire, et nous nous attacherons principalement à celles qui n'émanent pas de maisons confessionnelles (diaconesses, sœurs de charité catholiques) où les conditions sont un peu différentes, la durée moyenne de la journée de travail est de 14 heures, mais on cite des cas où elle compte 15, 16 et même 18 heures de travail. A ce labeur viennent s'ajouter pour plus des $\frac{4}{5}$ des gardes les veilles périodiques obligatoires, veilles qu'un médecin trouvait naïvement « toutes naturelles! » Des heures de sortie régulière sont accordées dans la grande majorité des cas, mais comme l'usage des remplaçantes paraît n'être guère connu dans la plupart des hôpitaux, ces congés sont chèrement achetés par un surcroît de travail quand vient le tour de garde en l'absence des collègues.

Les conséquences désastreuses de cet effrayant surmenage sont doubles : pour les malades et pour la santé des infirmières. Comment exiger qu'un malade soit constamment surveillé, suivi, soigné, quand une seule femme en a en moyenne dix complètement à sa charge, dont elle est responsable (dix-huit dans les établissements d'aliénés) ? Alors que chacune de nous sait combien de temps, de soins minutieux, de petits services de chaque instant, réclame un seul malade, que penser de cet hôpital où le nombre des patients varie entre huit et dix-sept, parfois vingt, et cela presque toujours à des étages différents ? Et comment s'étonner si les forces des infirmières s'usent prématurément, si la tension nerveuse et la dépense physique de chaque jour causent des ravages irréparables dans leurs rangs ? Il est juste de dire que des vacances de deux semaines par an, qui, dans certains établissements s'allongent parfois jusqu'à trois, quatre, ou même cinq semaines, leur sont généralement accordées. Mais dans d'autres cas, elles sont inconnues, et même ce laps de temps est-il suffisant pour refaire un organisme épuisé ? Et si, presque dans toutes les réponses à l'enquête de l'Alliance, les gardes-malades se déclarent fort satisfaites de leur logement, que dire de cette remarque « qu'elles n'ont presque jamais le temps de profiter de leurs chambrettes, si gentilles soient-elles ! » Et que l'on ne vienne pas nous assurer qu'il est impossible de faire autrement : une division intelligente du travail remédierait très vite à tous ces abus. Il nous paraît absurde d'exiger de la même femme, à laquelle on demandera des responsabilités médicales, des connaissances chirurgicales nécessaires pour tenir sa place dans une opération, un travail de femme de ménage ou d'homme de peine.

¹ *Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse*, par M^{lle} Zolliker. 1 brochure, 1916.

Que l'on engage le personnel suffisant ; que, à côté de la garde-malade proprement dite, se trouvent des subordonnées pour les grosses besognes, le nettoyage, le travail manuel. Et l'on verra immédiatement le niveau de la profession remonter, et la garde-malade devenir l'auxiliaire intelligente et capable du médecin, la femme de culture supérieure, qui envisage sans se troubler les lourdes responsabilités. Il y a longtemps que c'est le cas en Angleterre, et un mouvement très fort dans ce sens se dessinait en France déjà avant la guerre.

L'enquête de l'Alliance fournit encore des renseignements fort intéressants sur la préparation à la profession de garde-malades, dont la durée varie beaucoup suivant les établissements et les associations, aucun examen d'Etat n'existant en Suisse, et qui est nulle pour certains asiles d'aliénés ou d'épileptiques ; sur l'âge des gardes-malades, dont les trois quarts abordent la profession avant vingt-cinq ans, et dans les asiles d'aliénés un bon tiers avant vingt ans, ce qui reviendrait à dire que ces malades si spéciaux et dangereux sont le plus souvent confiés à des enfants sans préparation aucune ! Sur les salaires enfin, qui comprennent partout le logement et l'entretien quelquefois les vêtements, mais qui n'en sont pas moins bien maigres.

Sur le total des infirmières ayant répondu à l'enquête de l'Alliance, 8 % touchait de 2 à 500 fr. par an avec costume de travail ; 15 % de 6 à 800 fr. dans les mêmes conditions ; 29 % de 3 à 600 fr., sans subvention de vêtements, et 34 % de 7 à 1.200 fr., sans subvention. Ce chiffre serait donc le plus haut qui ait été signalé (exception faite de directrices de sanatoria), et combien il paraît modeste ! 100 fr. par mois au plus, pour encourir de pareilles responsabilités, et pour fournir un pareil labeur ! Le dévouement et l'abnégation ne se payent pas, a-t-on dit, et certes ce n'est pas l'appât du gain, mais bien la vocation, la soif de se donner qui poussent des femmes à cette carrière ; mais n'est-il pas doublement coupable d'en profiter pour exploiter de la sorte les forces, la bonne volonté, la santé et la vaillance qu'elles apportent au service de leur prochain ? Et que deviendront-elles quand la fatigue, le surmenage les aura prématurément usées, quand la maladie les obligera à quitter le poste qui est en même temps un gagne-pain ?

* * *

Nous devons arrêter ici cette brève étude, que ceux de nos lecteurs qu'elle aura intéressés pourront continuer, puisqu'elle leur en aura mis les éléments en main. Elle aura certainement prouvé que les professions « libérales » ne sont pas toujours celles où les conditions de travail sont les meilleures et les traitements les plus élevés. Et spécialement en ce qui concerne les gardes-malades, elle n'aura pas été inutile à un moment où la guerre est venue nimber d'une auréole romanesque cette profession, qu'aucune loi ne protège encore. Le but de l'Alliance avait précisément été de fournir au législateur, lors de l'élaboration de la future loi sur les arts et métiers, une vision nette de la situation de ces travailleuses, mais les événements ont renvoyé à nous ne savons quelles calendes tout ce qui est relatif à cette loi, et pendant ce temps des forces utiles au pays souffrent et s'épuisent. Le moment ne serait-il pas venu de reprendre tout le programme de réformes sociales qu'en l'année 1914, nos autorités ont un peu trop facilement mis à l'écart ? E. Gp.

... Nous supportons tout le travail de la planète depuis l'histoire. Ce travail nécessairement est stupide et boite, parce que la femme n'y prend pas part. Avec la Femme nous avons jusqu'ici joué à la poupée. Voilà trop longtemps que cela dure... Jules LAFORGUE (Œuvres posthumes).